Condamné article 700 et erreur dans le compte rendu

Par Jeanpietre06

Bonsoir, suite à un différent avec ma banque, après des années d attente j ai reçu le jugement du TGI dans lequel je vois que j ai été condamné à indemniser celle ci d après l article 700.

Ma question est la suivante sur le compte rendu de l'audience il y a une erreur concernant le montant en ?. C est à dire que dans le différent qui m oppose à la banque mon avocat parlait du vrai montant que j avais demandé à ma banque de me mettre à disposition (5000?) c est bien notifié dans les conclusions que mon avocat a donné au TGI. Mais dans le compte rendu et le déroulé de ma condamnation le TGI dit que je n ai pas la preuve que ma banque a refusé de mettre à disposition 15000?.

Bref j imagine que ça n apporte rien à mon dossier que dans les conclusions ce ne soit pas le bon montant ?

Bref tout au long de la lecture du compte rendu de l audience j ai l impression que le juge a lu en diagonale les conclusions de mon avocat

Merci de votre aide